

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

N° 113

Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 26

Date de la convocation : 4 mars 2010



L'an deux mille dix et le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON et SAVY.

PROCURATIONS:

Mme ROMERO en faveur de M. OUSSET

Mme PLAYS en faveur de M. ALLOUCHE

Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme LABORDE

M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTES: Mmes CONFAIS et TARAYRE.

MISE EN ŒUVRE DU PLÂN DE GESTION LEZ/MOSSON APPROBATION DES TRAVAUX DE PRÉMIERE INTERVENTION SUR LA MOSSON ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur: MME GAUZY-CHABLE

Il est rappelé au Conseil Municipal la problématique récurrente du manque d'entretien des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson. Il souligne que dans ces conditions, l'accumulation des bois et des embâcles pourrait aggraver les inondations, lors des prochaines crues importantes, avec des impacts sur les biens et les personnes dans les secteurs urbanisés.

Afin de garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, il annonce qu'un plan de gestion a été réalisé en 2006 par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, ce qui a permis de définir, par cours d'eau et par commune, les travaux qu'il conviendrait d'effectuer.

Le plan de gestion Lez-Mosson a identifié les travaux à réaliser sur le bassin versant : les travaux de désembâclement, les travaux de première intervention et les travaux d'entretien.

Une campagne de désembâclement des cours d'eau du bassin versant du Lez a été réalisée durant l'année 2009 afin de limiter, lors des crues importantes, les risques de débordements dans les secteurs vulnérables aux inondations. Durant la phase de réalisation de ces travaux, le suivi a été assuré par l'équipe du Syndicat du Bassin du Lez (SyBLe) dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, et particulièrement par son technicien de rivière. Suite à cette campagne de désembâclement, le plan de gestion a défini pour 2010 les travaux de première intervention qui concernent les linéaires les plus dégradés de la Mosson (identifiés en priorité 1 dans le plan de gestion) et concentrant les enjeux en terme d'urbanisation et d'infrastructures.

Les communes concernées par ces travaux sont : Montpellier, Juvignac, Lavérune et Saint Jean de Vedas. Selon les articles L. 215-1 et suivants du Code de l'Environnement, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage des travaux de première intervention définis dans le plan de gestion du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens peut être portée, à la place des riverains, par les communes concernées ou leurs groupements compétents dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intérêt général. La maîtrise d'ouvrage des travaux de première intervention sera ainsi assurée par la commune de Juvignac sur son territoire.

Ces travaux de première intervention sont estimés à 90 000 € H.T., la part restant à la charge de la commune de Juvignac étant d'environ 35 000 € TTC, le montant certain des subventions est de 22 859.€HT.(80%).

Toutefois, le FEDER aura peut être la possibilité de majorer de 10 % son aide.

En cohérence avec les aides financières inscrites au PAPI du bassin du Lez, la commune sollicitera, pour les travaux qui la concernent, des contributions financières les plus larges possibles à hauteur de :

- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 50%
- Agence de l'Eau RM&C: 30%
- Département de l'Hérault : 10%

soit un total de 90% d'aide, les 10% restant étant à la charge du maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal est invité à :

- -approuver la mise en œuvre du plan de gestion et les travaux sur la Mosson pour 2010,
- solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès des différents partenaires concernés : le FEDER, le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de madame GAUZY CHABLE à l'unanimité des suffrages.

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 1....7...MARS...2010.... et publication le ..2...5...MARS...2010...